

**BREVET D'INVENTION**

N° 901.304

Classif. Internat.: *A01G-B26B*Mis en lecture le: **16 -04- 1985**

MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

LE Ministre des Affaires Economiques,

*Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention**Vu le procès-verbal dressé le 18 décembre 1984 à 14 h 55*

au Service de la Propriété industrielle

ARRÊTE :**Article 1.** - Il est délivré à Mr. Ewald BOURLET
Rue de l'Ecole N°1, 4730 Raeren

repr. par le Bureau Gevers S.A. à Bruxelles

un brevet d'invention pour Dispositif de support pour taille-haies

Article 2. - Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 15 janvier 19 85

PAR DELEGATION SPECIALE

le Directeur


L. WUYTS

901304

MEMOIRE DESCRIPTIF

déposé à l'appui d'une demande de

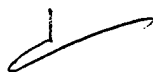
BREVET D'INVENTION

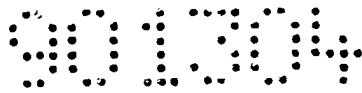
formée par

Ewald BOURLET

pour :

"Dispositif de support pour taille-haies"

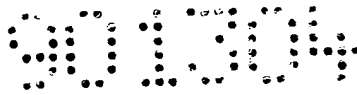




"Dispositif de support pour taille-haies".

La présente invention est relative à un dispositif de support pour engin comportant des couteaux commandés par un moteur, en particulier un
5 taille-haies comprenant deux lames de coupe et une contre-lame fixe disposées côte à côte ainsi qu'un moteur à explosion animant au moins une des lames de coupe d'un mouvement alternatif suivant une direction parallèle à son axe longitudinal.

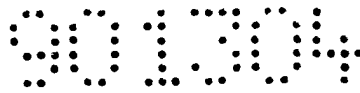
10 Les taille-haies connus comprenant deux lames de coupe et une contre-lame sont pourvus de deux poignées de support, l'une étant généralement fixée au bloc moteur et l'autre à la contre-lame. Ces taille-haies pourvus de deux poignées de support
15 présentent divers inconvénients, dont le principal est le fait que la contre-lame ainsi que les lames de coupe sont susceptibles de se plier entre les deux poignées et par conséquent de se rompre, n'étant pourvus à cet endroit d'aucun renforcement. De plus,
20 la longueur des lames de coupe de ces dispositifs est sensiblement réduite par la présence de la poignée secondaire, fixée directement sur la contre-lame, ce qui réduit fortement leur efficacité de coupe. D'autre part, ces taille-haies comportant deux
25 poignées distinctes, se révèlent peu maniables et d'une sécurité assez précaire en cours de fonction-



nement, étant donné que pour la disposition des poignées, on est obligé de travailler avec la main contre les haies. Les deux poignées comportent également chacune d'entre elles un caoutchouc de
5 maintien, caoutchoucs qui ont l'inconvénient de s'user ou de se défaire rapidement, étant soumis à des vibrations importantes lors de l'utilisation du taille-haies.

L'invention a pour but de remédier à ces inconvénients et de prévoir en outre un engin, en particulier un taille-haies dont les deux lames de coupe
10 et la contre-lame fixe disposées côte à côte sont renforcées à leur base grâce au dispositif de support de l'invention, d'une grande stabilité lors du repos, ce qui est extrêmement utile lors du remplissage du
15 réservoir à essence, d'une grande maniabilité de par la conformation dudit dispositif de support et de l'excellente accessibilité de la poignée des gaz, d'un transport extrêmement aisé. Cet engin présente également l'avantage d'une grande sécurité, les mains
20 étant toujours maintenues éloignées des lames de coupe.

A cet effet, selon l'invention, ledit dispositif de support est constitué d'une pièce de fixation rigide destinée à être appliquée sur la contre-lame, dans la zone de cette dernière proche du carter
25 du moteur et dont les longueur et largeur correspondent respectivement à une partie importante des longueur et largeur de la contre-lame, de moyens de fixation agencés pour assembler ladite pièce à au moins la
30 contre-lame, d'une poignée comportant deux branches, une première branche en forme de U inversé, une des ailes du U étant destinée à être assemblée à la pièce



de fixation susdite par des moyens agencés pour que les axes longitudinaux des ailes du U soient situés sensiblement dans un plan s'étendant transversalement par rapport à l'axe longitudinal des lames de coupe, l'autre aile du U, écartée des lames et contre-lame ,
5 servant de poignée lors de l'utilisation de l'engin tandis que la base du U sert de poignée pour porter ce dernier, une seconde branche, fixée à la première au voisinage de la base du U, s'étendant sensiblement
10 dans le prolongement des lames de coupe pour surplomber le moteur jusqu'au-delà de celui-ci, des moyens étant prévus pour fixer cette seconde branche au carter du moteur à l'opposé desdites lames de coupe, ladite seconde branche portant les organes de com-
15 mande du moteur et servant de poignée lors de l'utilisation de l'engin.

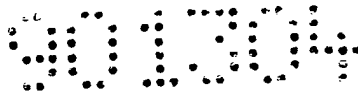
Suivant une forme de réalisation de l'invention, la dimension des ailes du U de la première
branche de la poignée ainsi que la dimension de la
20 seconde branche de celle-ci, prises parallèlement à la largeur des lames de coupe, est supérieure à la dimension hors tout correspondante de l'engin, la poignée étant agencée et fixée à la pièce de fixation précitée et au carter du moteur pour que la tota-
25 lité de l'engin soit comprise entre deux plans parallèles dont l'un passe par la base du U précitée et dont l'autre passe par les extrémités libres des deux ailes du U et l'extrémité libre de la seconde branche de la poignée, ces trois extrémités libres constituant
30 un trépied de support pour l'engin qui est ainsi maintenu à l'écart de la surface sur laquelle il est

posé, la poignée étant agencée pour que le centre de gravité de l'engin se trouve sur une verticale située à l'intérieur du trépied.

5 Suivant un mode de réalisation avantageux de l'invention, les ailes du U sont, au voisinage de leurs extrémités libres, réunies par un barreau s'étendant sensiblement parallèlement à la base du U, ce barreau étant destiné à servir d'appui lors de la mise en marche du moteur de l'engin.

10 Suivant une première forme de réalisation particulièrement avantageuse de l'invention, les moyens précités, agencés pour assembler une des ailes du U, formée par la première branche de la poignée, à la pièce de fixation susdite, sont constitués par
15 une saillie présentée par ladite pièce, sur sa face opposée à celle destinée à être appliquée sur la contre-lame, par une ouverture ménagée de part en part dans cette saillie pour livrer passage à l'aile du U associé à la pièce de fixation, la section de
20 cette ouverture correspondant à celle de l'aile du U pour que celle-ci puisse être guidée et coulisser dans ladite ouverture pour permettre le réglage de la position de l'aile du U par rapport à la pièce de fixation, et des moyens, tels qu'une vis de pression,
25 portés par la saillie pour soit libérer l'aile du U précité, soit l'immobiliser par rapport à ladite saillie, en position choisie.

Suivant une seconde forme de réalisation particulièrement avantageuse de l'invention, les moyens
30 précités, prévus pour fixer la seconde branche de la poignée au carter du moteur à l'opposé des lames de



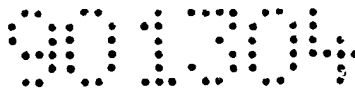
coupe, sont constitués par une tige fixée à la
seconde branche de la poignée et s'étendant, dans
la direction du carter, parallèlement à l'aile du U
de la première branche de ladite poignée associée à
5 la pièce de fixation susdite, par un élément de
liaison présentant une ouverture ménagée de part en
part pour livrer passage à la tige susdite, la sec-
tion de cette ouverture correspondant à celle de la
tige pour que celle-ci puisse être guidée et coulis-
10 sée dans cette ouverture, des moyens, tels qu'une
vis de pression, portés par l'élément de liaison pour
soit libérer la tige lorsque l'on désire modifier
la position de la poignée par rapport à l'engin,
soit immobiliser cette tige par rapport à l'élément
15 de liaison lorsque la poignée est en position choisie,
et des moyens de fixation de la pièce de liaison au
carter.

D'autres exemples et particularités de
l'invention ressortiront de la description et des
20 dessins annexés au présent mémoire, qui représentent,
à titre d'exemple non limitatif, une forme de réalisa-
tion particulière du dispositif de support pour
taille-haies de l'invention.

La figure 1 représente une vue en
25 perspective du dispositif de support pour taille-haies
de l'invention, en position de fixation.

La figure 2 est une vue en perspective
du dispositif de support de la figure 1, en position
démontée.

30 La figure 3 est une vue de détail du
dispositif de la figure 1, montrant les moyens de

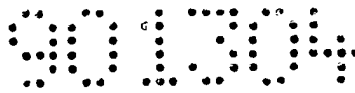


fixation agencés pour assembler la pièce de fixation rigide à la contre-lame. et aux lames de coupe.

La figure 4 est une vue de détail du dispositif de la figure 1, montrant les moyens de fixation prévus pour fixer la seconde branche de la poignée au carter du moteur à l'opposé desdites lames de coupe.

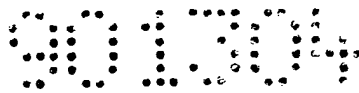
Dans les différentes figures , les mêmes notations de référence désignent des éléments identiques ou analogues.

Le dispositif de support de l'invention, représenté aux figures 1 et 2 des dessins annexés, est représenté par la référence générale numérique 1. Ce dispositif de support 1 pour taille-haies comprenant deux lames de coupe 2, 3 et une contre-lame 4 fixe disposées côte à côte ainsi qu'un moteur à explosion 5 animant les deux lames de coupe 2, 3 d'un mouvement alternatif suivant une direction parallèle à leur axe longitudinal, est constitué d'une pièce de fixation rigide 6 destinée à être appliquée sur la contre-lame 4 dans la zone de cette dernière proche du carter 7 du moteur 5, les longueurs et largeurs de cette pièce de fixation 6 correspondant respectivement à une partie importante des longueurs et largeurs de la contre-lame 4, de moyens de fixation 8 agencés pour assembler la pièce 6 à la contre-lame 4 et aux deux lames de coupe 2, 3, d'une poignée 9 comportant deux branches, une première branche en forme de U inversé 10, l'aile 11 du U étant destinée à être assemblée à la pièce de fixation 6 par des moyens 12 agencés pour que les axes longitudinaux des



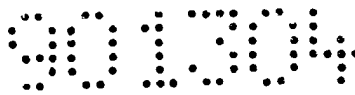
ailes 11, 13 du U soient situés sensiblement dans un plan s'étendant transversalement par rapport à l'axe longitudinal des lames de coupe 2, 3, l'aile 13 du U, écartée des lames 2, 3 et contre-lame 4, servant de poignée lors de l'utilisation de l'engin tandis que la base du U 14 sert de poignée pour porter ce dernier, une seconde branche 15, fixée à la branche 10 au voisinage de la base 14 du U, s'étendant sensiblement dans le prolongement des lames de coupe 2, 3 pour surplomber le moteur 5 jusqu'au-delà de celui-ci, des moyens 16 étant prévus pour fixer la seconde branche 15 au carter 7 du moteur 5 à l'opposé desdites lames de coupe 2, 3. Comme on peut le voir sur ces figures 1 et 2, la branche 15 du U porte les organes de commande 17 du moteur 5 et servent également de poignée 18 lors de l'utilisation de l'engin.

Comme on peut le voir encore sur ces figures 1 et 2, la dimension des ailes 11, 13 du U de la branche 10 de la poignée 9 ainsi que la dimension de la branche 15 de celle-ci, prises parallèlement à la largeur des lames de coupe 2, 3, est supérieure à la dimension hors tout correspondante de l'engin. Suivant l'invention, la poignée 9 est agencée et fixée à la pièce de fixation rigide 6 et au carter 7 du moteur 5 pour que la totalité de l'engin soit comprise entre deux plans parallèles dont l'un passe par la base 14 du U et dont l'autre passe par les extrémités libres 19, 20 des deux ailes 11, 13 du U et l'extrémité libre 21 de la branche 15 de la poignée 9, ces trois extrémités libres constituant un



trépied de support pour l'engin qui est ainsi maintenu à l'écart de la surface sur laquelle il est posé, la poignée 9 étant agencée pour que le centre de gravité de l'engin se trouve sur une verticale située à l'intérieur du trépied. Suivant l'invention, les ailes 11, 13 du U sont, au voisinage de leurs extrémités libres 19, 20, réunies par un barreau 22 s'étendant sensiblement parallèlement à la base du U, ce barreau 22 étant destiné à servir d'appui lors de la mise en marche du moteur de l'engin. Si l'on se réfère à présent à la figure 3 des dessins annexés, on notera, suivant l'invention, que la pièce de fixation rigide 6 assemblée à la contre-lame 4 est prolongée par une patte de fixation 31 au carter 7 du moteur de l'engin. Suivant cette même figure, les moyens 12, agencés pour assembler l'aile 11 du U, formée par la branche 10 de la poignée 9, à la pièce de fixation rigide 6, sont constitués par une saillie 23 présentée par la pièce de fixation 6, sur sa face opposée à celle destinée à être appliquée sur la contre-lame 4, par une ouverture 24 ménagée de part en part dans cette saillie 23 pour livrer passage à l'aile 11 du U, la section de cette ouverture 24 correspondant à celle de l'aile 11 du U pour que celle-ci puisse être guidée et coulissée dans cette ouverture 24 pour permettre le réglage de la position de l'aile 11 du U par rapport à la pièce de fixation 6, et par une vis de pression 25 portée par la saillie 23 pour soit libérer l'aile 11 du U, soit l'immobiliser par rapport à cette saillie 23, en position choisie.

Si l'on se réfère à présent à la figure 4



des dessins annexés, les moyens 16 prévus pour
fixer la branche 15 de la poignée 9 au carter 7
du moteur à l'opposé des lames de coupe 2, 3
sont constitués par une tige 26 fixée à la branche
5 15 et s'étendant, dans la direction du carter 7,
parallèlement à l'aile 11 du U de la branche 10
de la poignée 9 associée à la pièce de fixation 6,
par un élément de liaison 27 présentant une ouverture
28 ménagée de part en part pour livrer passage à la
10 tige 26, la section de cette ouverture 28 correspon-
dant à celle de la tige 26 pour que celle-ci puisse
être guidée et coulissée dans cette ouverture 28, par
une vis de pression 29, portée par l'élément de
liaison 27 pour soit libérer la tige 26 lorsque l'on
15 désire modifier la position de la poignée 9 par rap-
port à l'engin, soit immobiliser cette tige 26 par
rapport à l'élément de liaison 27 lorsque la poi-
gnée 9 est en position choisie, ainsi que par des organes
élastiques cylindriques 30 agencés pour fixer la pièce
20 de liaison 27 au carter 7. Comme on peut le voir sur
cette figure 4, ces organes cylindriques 30, réalisés
en caoutchouc vulcanisé, sont capables d'amortir les
vibrations transmises par l'engin au cours de son
fonctionnement, ces organes 30 étant fixés par une
25 de leur base au carter 7 du moteur et par leur autre
base à l'élément de liaison 27, l'axe de ces organes
élastiques s'étendant suivant une direction sensible-
ment perpendiculaire à la tige 26 fixée à la branche
15 de la poignée 9.

30 Il doit être entendu que l'invention n'est
nullement limitée à la forme de réalisation décrite

901304

10

et que bien des modifications peuvent être apportées
à cette dernière sans sortir du cadre du présent
brevet.

5

10

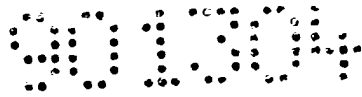
15

20

25

30



REVENDICATIONS.

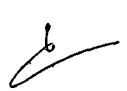
1. Dispositif de support pour engin
comportant des couteaux commandés par un moteur , en
particulier un taille-haies comprenant deux lames de
5 coupe et une contre-lame fixe disposées côte à côte
ainsi qu'un moteur à explosion animant au moins une
des lames de coupe d'un mouvement alternatif suivant
une direction parallèle à son axe longitudinal, ledit
dispositif étant caractérisé en ce qu'il est constitué
10 d'une pièce de fixation rigide destinée à être appli-
quée sur la contre-lame, dans la zone de cette der-
nière proche du carter du moteur et dont les longueur
et largeur correspondent respectivement à une partie
importante des longueur et largeur de la contre-lame,
15 de moyens de fixation agencés pour assembler ladite
pièce à au moins la contre-lame, d'une poignée compor-
tant deux branches, une première branche en forme de
U inversé, une des ailes du U étant destinée à être
assemblée à la pièce de fixation susdite par des
20 moyens agencés pour que les axes longitudinaux des
ailes du U soient situés sensiblement dans un plan
s'étendant transversalement par rapport à l'axe lon-
gitudinal des lames de coupe, l'autre aile du U,
écartée des lames et contre-lame, servant de poignée
25 lors de l'utilisation de l'engin tandis que la base
du U sert de poignée pour porter ce dernier, une
seconde branche, fixée à la première au voisinage de
la base du U, s'étendant sensiblement dans le prolon-
gement des lames de coupe pour surplomber le moteur
30 jusqu'au-delà de celui-ci, des moyens étant prévus
pour fixer cette seconde branche au carter du moteur

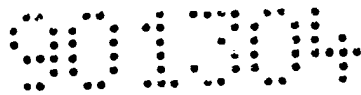
à l'opposé desdites lames de coupe, ladite seconde
branche portant les organes de commande du moteur
et servant de poignée lors de l'utilisation de
l'engin.

5 2. Dispositif de support suivant la
revendication 1, caractérisé en ce que la dimen-
sion des ailes du U de la première branche de la
poignée ainsi que la dimension de la seconde branche
de celle-ci, prises parallèlement à la largeur des
10 lames de coupe, est supérieure à la dimension hors
tout correspondante de l'engin, la poignée étant
agencée et fixée à la pièce de fixation précitée et
au carter du moteur pour que la totalité de l'engin
soit comprise entre deux plans parallèles dont l'un
15 passe par la base du U précitée et dont l'autre passe
par les extrémités libres des deux ailes du U et
l'extrémité libre de la seconde branche de la poignée,
ces trois extrémités libres constituant un trépied
de support pour l'engin qui est ainsi maintenu à
20 l'écart de la surface sur laquelle il est posé, la
poignée étant agencée pour que le centre de gravité
se trouve sur une verticale située à l'intérieur du
trépied.

25 3. Dispositif suivant l'une ou l'autre
des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que
les ailes du U sont, au voisinage de leurs extrémités
libres, réunies par un barreau s'étendant sensible-
ment parallèlement à la base du U, ce barreau étant
destiné à servir d'appui lors de la mise en marche du
30 moteur de l'engin.

4. Dispositif suivant l'une quelconque





des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la pièce de fixation rigide susdite assemblée à la contre-lame est prolongée par une patte de fixation au carter du moteur de l'engin.

5 5. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les moyens précités, agencés pour assembler une des ailes du U, formée par la première branche de la poignée, à la pièce de fixation susdite, sont constitués
10 par une saillie présentée par ladite pièce, sur sa face opposée à celle destinée à être appliquée sur la contre-lame, par une ouverture ménagée de part en part dans cette saillie pour livrer passage à l'aile du U associée à la pièce de fixation, la section de
15 cette ouverture correspondant à celle de l'aile du U pour que celle-ci puisse être guidée et coulisser dans ladite ouverture pour permettre le réglage de la position de l'aile du U par rapport à la pièce de fixation, et des moyens, tels qu'une vis de pression, portés par
20 la saillie pour soit libérer l'aile du U précitée, soit l'immobiliser par rapport à ladite saillie, en position choisie.

 6. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les moyens
25 précités, prévus pour fixer la seconde branche de la poignée au carter du moteur à l'opposé des lames de coupe, sont constitués par une tige fixée à la seconde branche de la poignée et s'étendant, dans la direction du carter, parallèlement à l'aile du U de la première branche
30 de ladite poignée associée à la pièce de fixation susdite, par un élément de liaison présentant une

ouverture ménagée de part en part pour livrer passage à la tige susdite, la section de cette ouverture correspondant à celle de la tige pour que celle-ci puisse être guidée et coulisser dans cette ouverture, des
 5 moyens, tels qu'une vis de pression, portés par l'élé-
 ment de liaison pour soit libérer la tige lorsque l'on désire modifier la position de la poignée par rapport à l'engin, soit immobiliser cette tige par rapport à l'élément de liaison lorsque la poignée est en position
 10 choisie, et des moyens de fixation de la pièce de liaison au carter.

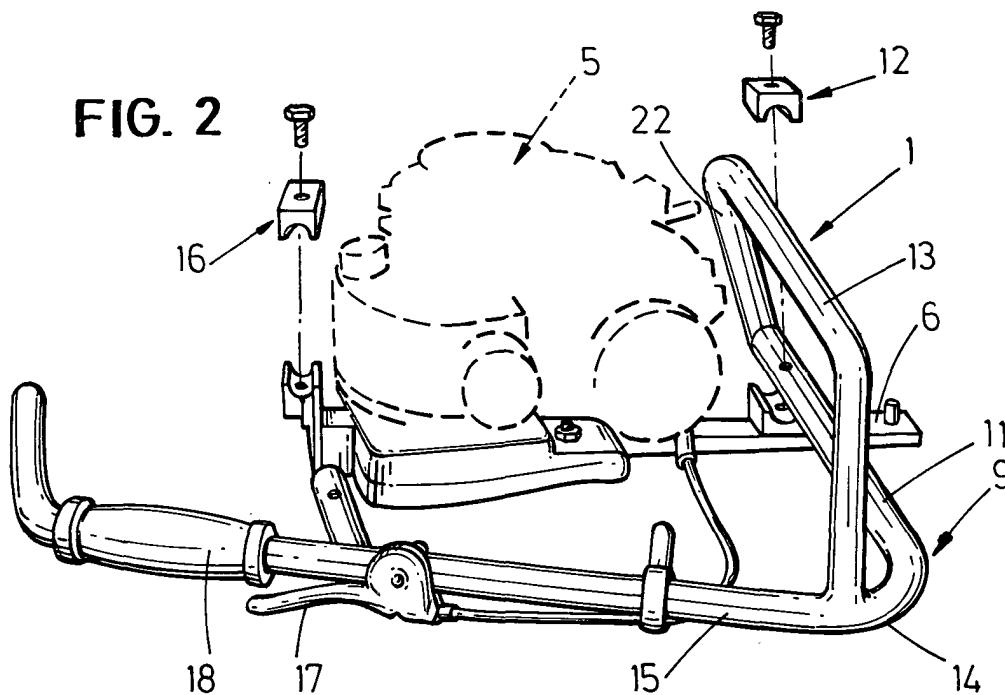
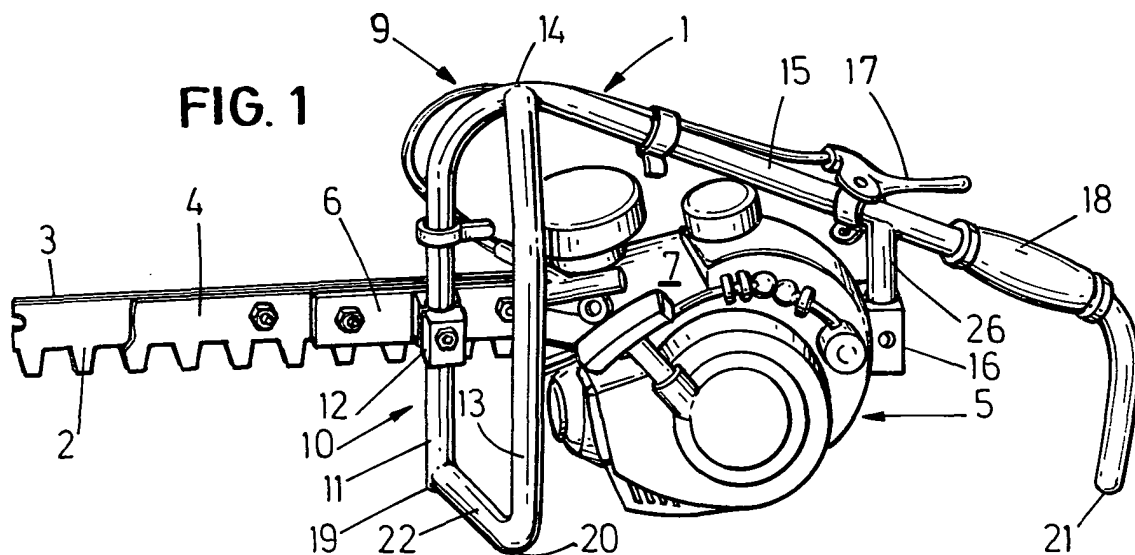
7. Dispositif suivant la revendication 6, caractérisés en ce que les moyens de fixation susdits de l'élément de liaison au carter comprennent
 15 au moins un organe élastique, tel qu'organe cylindrique réalisé en caoutchouc vulcanisé capable d'amortir des vibrations, fixé par une de ses bases au carter du mo-
 teur et par son autre base à l'élément de liaison, l'axe dudit organe élastique s'étendant suivant une
 20 direction sensiblement perpendiculaire à la tige précitée fixée à la seconde branche de la poignée.

8. Dispositif tel que décrit ci-avant ou illustré aux dessins annexés.

9. Engin, en particulier taille-haies
 25 pourvu d'un dispositif de support suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8.

30 BRUXELLES, le 18 décembre 1984.
 P. Pon. de Ewald Bourlet
 P. Pon. du Bureau GEVERS
 société anonyme

Ewald BOURLET



BRUXELLES, le 18 décembre 1984

P. Pon. de Ewald BOURLET

P. Pon. du Bureau GEVERS

société anonyme

Ewald BOURLET

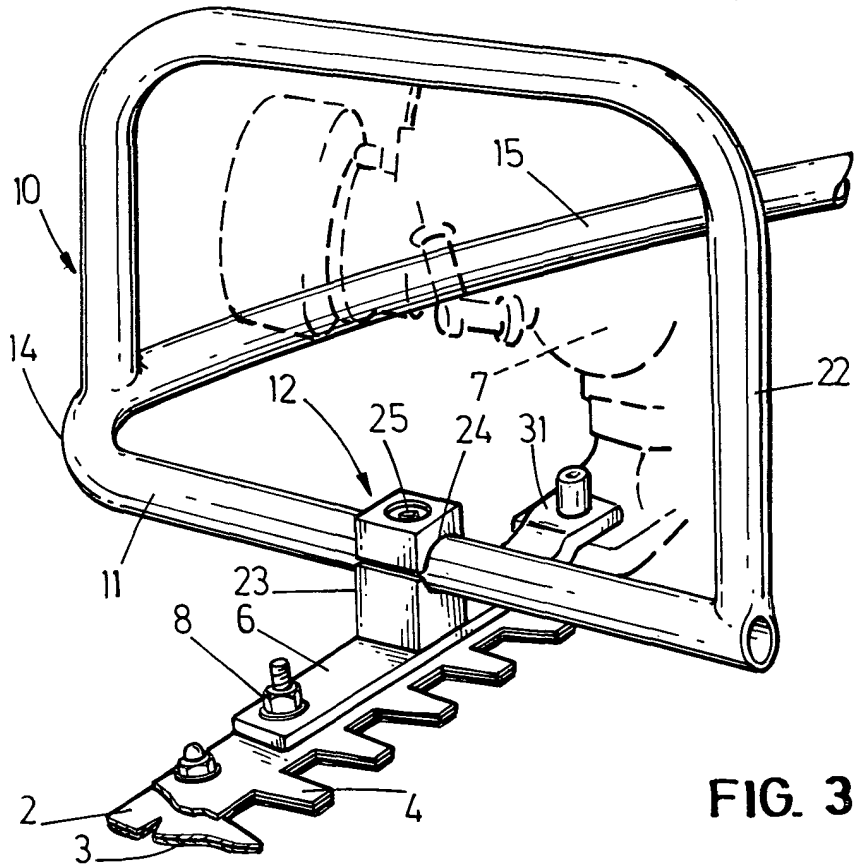
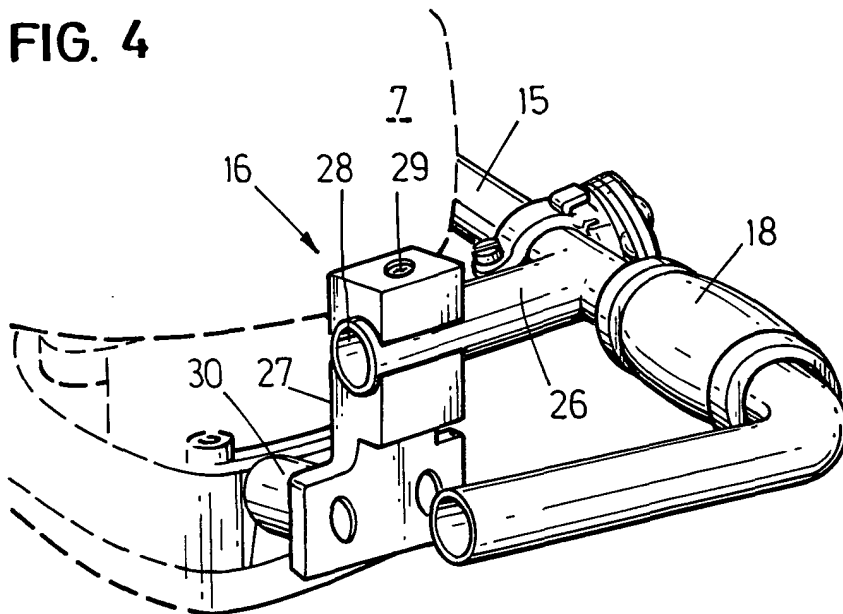


FIG. 3

FIG. 4



BRUXELLES, le 18 décembre 1984

P. Pon. de Ewald BOURLET

P. Pon. du Bureau GEVERS

société anonyme